

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Réservation :

La réservation devient ferme après le versement des arrhes (1/3 de la somme totale). Le groupe n'ayant pas versé d'arrhes prévues est considéré comme ayant annulé sa promenade.

Le menu est identique pour tout le groupe.

Règlement du solde :

Sur présentation d'une facture, le solde doit être versé aux BATEAUX TOULOUSAINS le jour de la croisière, par chèque bancaire, espèces, chèques vacances, chèque culture. Pour toutes prestations ne pouvant être réglées sur place et sauf accord contraire, le montant du prévisionnel devra être réglé en avance par chèque ou virement bancaire Populaire (R.I.B), Les Bateaux Toulousains. Le complément devra être réglé sous 30 jours.

Pour tous paiements par virement depuis l'étranger : 20 euros de frais supplémentaire.

Annulation :

Toute annulation doit être notifiée aux BATEAUX TOULOUSAINS par lettre recommandée. Un retard de plus de 5 mn à l'embarquement pour la croisière sur l'horaire de départ prévu est considéré comme une annulation. En aucun cas il ne sera procédé au remboursement des arrhes.

Facturation :

Pour la facturation il sera pris en compte le nombre de personne de votre groupe. Hors des départs programmés si le groupe est inférieur à 45 adultes vous devez signaler dès la réservation, sinon la facturation transport sera établie sur une base tarifaire de 45 adultes payants. La facture finale reprendra les sommes déjà versées. Le remboursement éventuel sera effectué par chèque en retour.

Responsabilité de l'organisateur :

Les BATEAUX TOULOUSAINS se réservent si les circonstances l'y oblige ; en cas d'évènements extérieurs indépendants de sa volonté (exemples : crue de rivière, brouillard, mouvements sociaux, panne ou retard d'écluse, tempête, décisions administratives...) le droit d'annuler ou de modifier des promenades.

En cas d'annulation totale le client sera remboursé de la totalité des sommes versées à l'exclusion de tout dommage et intérêts.

En cas de modification de parcours aucune remise de prix ni dommage et intérêt ne seront consentis.

Les BATEAUX TOULOUSAINS ne sauraient répondre à toute perte, avarie ou vol d'effets ou de bagages ainsi que des accidents dus au non respect des consignes de sécurité affichées ou ordonnées par le capitaine ou par son équipage.

Exclusivité et navigation :

La mise à disposition exclusive de la péniche n'est acquise que si cela a été convenu avec les BATEAUX TOULOUSAINS.

Pour les parcours prévus sur la Garonne, en cas de crue la croisière aura lieu sur le Canal. Dans tous les cas veuillez nous téléphoner 1 à 2 heures avant votre arrivée afin de vérifier que le lieu d'embarquement est bien celui prévu.

Pour les départs du Quai de la Daurade, le car vous déposera au croisement entre la rue de Metz, le quai de Tounis, et le pont Neuf (comptez 5 à 7 mn à pied).

Attention le Quai de la daurade est interdit aux véhicules de plus de 7 m.

Le stationnement du car au parking du cours Dillon peut être envisagé sur demande au préalable.

Nous demandons d'être à l'embarquement au moins 15 mn avant le départ :

Pour des impératifs de navigation et par courtoisie envers les passagers arrivés à l'heure nous ne pouvons pas attendre. TOULOUSE est une grande ville pensez aux difficultés de circulation et de stationnement.

Veuillez renvoyer le devis signé avec le chèque d'arrhes à :
LES BATEAUX TOULOUSAINS,
320 routes de Seysses
31100 Toulouse.

LES BATEAUX TOULOUSAINS

320 Route de Seysses, 31100 Toulouse.

Téléphone 05 61 80 22 26. Portable 06 74 64 52 36.

Fax 05 61 80 52 28.

Siège social : SARL LES BATEAUX TOULOUSAINS 320, route de Seysses, 31100 Toulouse.

**SIRET B 411 788 631 000 33 APE/NAF 5030Z
N° TVA FR 95411788631**